



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-591

AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du conseil qui se tiendra le lundi 18 août 2025, le conseil municipal de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- 1) La demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591* vise à :
 - autoriser la construction d'un bâtiment ayant une forme géodésique dans une zone qui n'est pas de type agricole ou industrielle (article 5.2 du *Règlement de zonage numéro 09-591*).

**Identification du site concerné : lot numéro 6 137 413 du cadastre du Québec
(aucun numéro civique attribué)**

Informations complémentaires

- La forme du bâtiment permettra de mettre en valeur l'usage récréotouristique auquel il est destiné;
- Le bâtiment sera sur un lot éloigné de tout chemin public.

Tout intéressé peut être entendu par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en écrivant à info@villestoneham.com avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 18 août 2025, ou lors de la première période de questions au début de cette séance.

Pour toute autre information additionnelle et/ou technique, veuillez communiquer avec Marie-Pascale Fournier, conseillère en urbanisme, au (418) 848-2381, poste 287, ou à mpfournier@villestoneham.com.

Donné à Stoneham-et-Tewkesbury, ce 28^e jour du mois de juillet 2025.

Pascal Brulotte, directeur général et greffier-trésorier